# Sommaire


**Garanties au domicile** page 4

- Permanence médicale
- Conseils spécialisés
- Recherche et envoi d'un médecin, d'une infirmière ou d'un paramédical
- Réservation de lit en milieu hospitalier et acheminement
- Acheminement de médicaments
- Aide ménagère en cas de chimiothérapie ou radiothérapie Nouveau
- Transport domicile-école Nouveau

**Garanties en cas d'hospitalisation** page 6

- Garde des enfants de moins de 16 ans
- Garde des ascendants dépendants ou enfants handicapés
- Billet de visite
- Aide ménagère
- Transmission de messages urgents
- Garde des animaux de compagnie
- Garanties en cas d'hospitalisation prolongée de plus de 10 jours

**Garanties en cas de maternité** page 9

- Auxiliaire de puériculture
- Aide à domicile

**Garanties en cas de maladie d'un enfant** page 10

- Garde des enfants malades
- Garde des enfants en cas d'hospitalisation du nouveau-né Nouveau
- Hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans
- École à domicile

**Garantie en cas d'arrêt de travail de la personne en charge des enfants** page 11

- Garde des enfants de moins de 16 ans

**Service info / accompagnement** page 12

- Allo Info Santé
- Informations vie étudiante
- Aide au déménagement pour l'étudiant
- Banque de données

**Garanties en cas d'atteinte corporelle grave ou de décès de l'assuré** page 14

- Accompagnement médico-social
- Écoute et conseils psychologiques

**Garanties en cas de décès** page 14

- Prise en charge des enfants de moins de 16 ans en cas de décès de l'assuré
- Démarches administratives en cas de décès de l'assuré

# GARANTIES AU DOMICILE

## Permanence médicale

Vous aurez la faculté d'appeler à tout moment **FIDELIA Assistance** pour un contact avec un médecin. Celui-ci vous communiquera des informations ou des renseignements mais ne pourra en aucun cas faire des consultations médicales par téléphone.

Ces renseignements concernent les domaines suivants :

- hygiène de vie (alimentation etc...) ;
- préparation aux voyages ;
- maladies infantiles ;
- réaction aux médicaments ;
- vaccinations.

Ces conseils sont à votre disposition du lundi au samedi de 9H00 à 17H00, et bien sûr en cas d'urgence 24H/24 - 7 jours/7.

## Conseils spécialisés

Sur simple appel téléphonique, 7 jours/7, l'un des médecins de **FIDELIA Assistance** pourra répondre aux questions d'ordre médical ou diététique, vous indiquer (en accord avec le médecin traitant), les types de cures correspondantes à votre état de santé, rechercher et indiquer les centres et établissements médicaux spécialisés, sans toutefois pouvoir garantir que ceux-ci vous accueilleront.

## Recherche et envoi d'un médecin, d'une infirmière ou d'un paramédical

L'équipe médicale de **FIDELIA Assistance** mobilisera les services d'urgence (SAMU , Pompiers, Police Secours...) afin qu'ils se rendent rapidement à votre domicile, compte tenu de votre état de santé (maladie ou accident).
Les frais de visites restent à votre charge.

## Réservation de lit en milieu hospitalier et acheminement

Si le médecin intervenant ordonne une hospitalisation, **FIDELIA Assistance** réserve un lit en milieu hospitalier le plus proche de votre domicile ou le plus apte à répondre à vos besoins, sous réserve de l'accord du centre d'admission.



Si vous en faites la demande, **FIDELIA Assistance** recherche une ambulance et organise votre transport jusqu'au lieu d'hospitalisation, ainsi que votre retour à domicile (si celui-ci s'effectue en ambulance ou VSL) sans aucune prise en charge financière.

## Acheminement de médicaments

Sur simple appel, **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge l'acheminement de médicaments à votre domicile, 24H/24 et 7 jours/7, si vous êtes dans l'incapacité physique de vous déplacer, conséquence directe de l'affection en cause, le tout, médicalement constaté et attesté, et s'il s'agit de médicaments indispensables à votre traitement immédiat selon la prescription médicale.

Cette garantie s'applique si aucun membre de votre entourage ne peut intervenir. **FIDELIA Assistance** n'est pas tenu à l'exécution de ces obligations dans le cas où dans un rayon maximum de 50 km autour de votre domicile, le ou les médicaments concernés ne seraient pas disponibles.

**Le coût du ou des médicaments et le surcoût dû au jour et à l'heure de l'intervention restent à votre charge.**

## Nouveau Aide ménagère en cas de chimiothérapie ou radiothérapie

Pour tout traitement entraînant des séances de chimiothérapie ou de radiothérapie, dans une structure médicalisée, **FIDELIA Assistance** met à votre disposition ou à celle de votre conjoint, une aide ménagère pendant les **2 jours** qui suivent le retour au domicile à concurrence de **2 heures par jour.**

**La garantie s'exerce à concurrence de 10 interventions ou 40 heures par année civile pour un même assuré.**

## Nouveau Transport Domicile-École

Si, à la suite d'un accident, votre enfant est provisoirement handicapé et ne peut se rendre seul à l'école par ses propres moyens de transports habituels, alors **FIDELIA Assistance organise et prend en charge le transport médicalement justifié**, en véhicule sanitaire ou taxi, du domicile à son établissement scolaire, **2 fois par jour pendant 5 jours ouvrés** maximum avec un plafond maximum de 150 €, à compter du premier jour d'intervention.

# GARANTIES EN CAS D'HOSPITALISATION

Les garanties stipulées ci-après s'exercent exclusivement dans le cas d'une hospitalisation consécutive à un accident corporel ou à une maladie soudaine et dont la durée est supérieure à 48 heures.

Cependant, les services dûs vous seront effectifs dès le premier jour de votre demande.

## Garde des enfants de moins de 16 ans

Si vous êtes hospitalisé par suite de maladie ou d'accident et que vous ne pouvez vous occuper de vos enfants âgés de moins de 16 ans, **FIDELIA Assistance organise et prend en charge leur garde pendant une période de 5 jours consécutifs à concurrence de 10 heures par jour.** Cette aide maternelle pourra assurer la garde à son domicile ou à votre domicile ou les accompagner à l'école.

Si vous le préférez, **FIDELIA Assistance** peut organiser et prendre en charge :

- soit le déplacement aller/retour d'un proche parent résidant en France Métropolitaine pour garder les enfants,
- soit le transfert aller/retour accompagné des enfants chez un proche parent résidant en France Métropolitaine.

## Garde des ascendants dépendants ou enfants handicapés

Si aucun ASSURÉ ne peut assumer la garde des ascendants dépendants vivant habituellement au foyer, et qu'ils ne peuvent rester temporairement seuls, **FIDELIA Assistance organise et prend en charge leur garde pendant une période de 5 jours consécutifs à concurrence de 10 heures par jour.**

Si vous le souhaitez, **FIDELIA Assistance** peut organiser et prendre en charge :

- soit le déplacement aller/retour d'un proche parent résidant en France Métropolitaine jusqu'au domicile,
- soit le transfert aller/retour des ascendants chez un proche parent résidant en France métropolitaine.



## Billet de visite

Si aucun de vos proches ne résident à moins de 50 km du lieu d'hospitalisation, **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge la présence à votre chevet d'un proche parent résidant en France Métropolitaine.

**FIDELIA Assistance** met à disposition un titre de transport aller et retour.

**FIDELIA Assistance** rembourse également les frais d'hôtel pendant 2 nuits à concurrence de **60 € TTC par nuit.**
**Les frais de nourriture et annexes ne sont pas pris en charge.**

## Aide ménagère

Dans le cas d'une hospitalisation, vous pouvez bénéficier des services d'une aide ménagère, soit pendant les 2 premières semaines de votre hospitalisation, soit au cours des 2 semaines suivant votre retour au domicile.

L'aide ménagère pourra assurer, les jours ouvrés, tout ou partie de l'entretien courant du foyer, faire les achats quotidiens ou encore préparer les repas.

La durée d'application de cette garantie sera déterminée en fonction de votre état de santé et/ou de votre situation de famille, par le service médical de **FIDELIA Assistance**. Elle ne pourra dépasser 20 heures réparties à raison de 4 heures par jour au maximum, pendant les 10 jours ouvrés faisant suite à votre hospitalisation ou au retour à votre domicile.

Cette garantie s'exerce également en cas :

- d'immobilisation au domicile médicalement prescrite, supérieure à 5 jours et consécutive à un accident corporel.
- d'hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans nécessitant la présence d'un des parents à son chevet.

**Dans cette situation, la prise en charge est limitée à une intervention par an et par adhérent.**

## Transmission des messages urgents

Si vous en faites la demande, **FIDELIA Assistance** se charge de retransmettre gratuitement par les moyens les plus rapides, vos messages ou vos nouvelles, à toute personne restée en FRANCE. D'une manière générale, la retransmission des messages est subordonnée à :

- une justification de la demande ;
- une expression claire et explicite du message à retransmettre ;
- une indication précise des coordonnées de la personne à contacter ;

**Cette transmission est effectuée sous votre responsabilité.**

## Garde des animaux de compagnie

Si vous n'avez personne à qui confier vos animaux de compagnies, **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge leur garde dans un établissement spécialisé, sous réserve que ceux-ci aient reçu les vaccinations obligatoires.

La prise en charge ne pourra excéder une période de 30 jours avec un maximum de 150 € TTC.

## Garanties en cas d'hospitalisation prolongée de plus de 10 jours

TÉLÉASSISTANCE

Si vous êtes âgé de plus de 75 ans et que vous vous trouvez isolé pendant votre convalescence après une hospitalisation de longue durée (+ de 10 jours), **FIDELIA Assistance** met gracieusement à votre disposition un appareil de Téléassistance pendant une durée de 3 mois.

Au-delà de cette période, vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de prolonger cette mise à disposition dans le cadre d'un abonnement individuel à tarif préférentiel.



# GARANTIES EN CAS DE MATERNITÉ

## Auxiliaire de puériculture

**En cas de naissance multiple** (quelle que soit la durée du séjour en maternité), **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge la visite d'une auxiliaire de puériculture au domicile de la jeune maman à concurrence de 2 heures au cours des 5 jours ouvrés suivant la sortie de la maternité, pour l'aider à s'organiser et lui rappeler les principes essentiels relatifs aux soins et à la santé de ses bébés.

## Aide à domicile

**En cas de séjour en maternité de plus de 8 jours, dès lors qu'il y a naissance multiple, FIDELIA Assistance** recherche et missionne dans les meilleurs délais une aide à domicile et prend en charge les frais à concurrence de 20 heures réparties à raison de 4 heures par jour au maximum, pendant les 10 jours ouvrés suivant la sortie de la maternité.

# GARANTIES EN CAS DE MALADIE D'UN ENFANT

## Garde des enfants malades

Lorsque le médecin traitant estime que l'état de santé de votre enfant nécessite la présence d'une personne à son chevet, et que ni vous, ni votre conjoint ou concubin ne peuvent assumer cette tâche, **FIDELIA Assistance** :

- fournit une aide maternelle et prend en charge sa rémunération pendant 5 jours consécutifs à concurrence de 30 heures,

ou

- organise et prend en charge le transfert aller/retour d'un proche résidant en France Métropolitaine pour garder vos enfants au domicile.

L'appréciation du médecin doit être confirmée par l'envoi ultérieur d'un certificat médical établi avant l'appel.

**La mise à disposition d'une aide maternelle et la prise en charge de sa rétribution ne peut dépasser deux interventions par année civile pour chaque enfant.**

Nouveau

## Garde des enfants en cas d'hospitalisation du nouveau-né

Si le nouveau-né est toujours hospitalisé après sa naissance alors que vous êtes revenue à votre domicile, alors **FIDELIA Assistance** prend en charge une garde d'enfant de 5 heures par jour pendant 5 jours si aucun proche ne peut s'occuper des autres enfants de moins de 16 ans. Vous pourrez ainsi rendre visite à votre bébé hospitalisé le temps de s'organiser.

## Hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans

En cas d'hospitalisation imprévue d'un enfant de moins de 16 ans, à plus de 50 km de votre domicile, **FIDELIA Assistance** met gratuitement à la disposition d'un proche parent, résidant en France Métropolitaine, un titre de transport aller/retour pour se rendre au chevet de l'enfant hospitalisé.

De plus, **FIDELIA Assistance** prend en charge sur justificatifs les frais d'hébergement sur place pendant 7 nuits à concurrence de **40 €** par nuit.

**Les frais de nourriture et annexes ne sont pas pris en charge.**



## Ecole à domicile

Lorsqu'à la suite d'une hospitalisation, votre enfant scolarisé se trouve dans l'incapacité médicalement constatée de reprendre ses cours, et que cette obligation entraîne une absence scolaire supérieure à 15 jours, **FIDELIA Assistance** fournit une aide pédagogique à partir du 16ème jour.

Pour cela, **FIDELIA Assistance** recherche et prend en charge un répétiteur se déplaçant au domicile pour donner des cours dans les matières principales, et ce à raison de 2 heures par journée de classe manquée, et jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, si nécessaire.

Cette aide pédagogique s'adresse exclusivement aux enfants scolarisés (primaire à terminale) en France Métropolitaine. Elle est subordonnée à l'existence d'un ou plusieurs répétiteurs dans un rayon de 25 km de votre domicile.

# GARANTIE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL DE LA PERSONNE EN CHARGE DES ENFANTS

## Garde des enfants de moins de 16 ans

En cas d'hospitalisation supérieure à 24 heures ou d'immobilisation supérieure à 48 heures consécutive à une maladie soudaine ou à un accident corporel de la personne salariée en charge des enfants âgés de moins de 16 ans, **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge :

- soit la présence d'une aide maternelle pour garder vos enfants à votre domicile, à concurrence de 30 heures réparties sur 5 jours ouvrés consécutifs.

- soit le transfert aller/retour d'un proche parent résidant en FRANCE pour garder vos enfants à votre domicile.

- soit le transfert accompagné aller/retour de vos enfants de moins de 16 ans chez un proche parent résidant en FRANCE.

# SERVICE INFO / ACCOMPAGNEMENT

## Allo Info Santé

**FIDELIA Assistance** vous fournit un service d'informations Santé portant sur les domaines suivants :

| | |
|---|---|
| **A. Prévention :** | vaccinations, allergies, diététique, prévention bucco-dentaire, dépistage et prévention des maladies graves... ; |
| **B. Mode de vie :** | facteurs de risques et hygiène de vie (tabac, drogue, alcool, pollution, alimentation, sport, stress...); |
| **C. Pathologie :** | informations générales (nature, symptômes, effets...), les maladies infantiles... ; |
| **D. Techniques nouvelles :** | soins palliatifs, chirurgie ambulatoire, médecines douces, transplantations et greffes... ; |
| **E. Examens médicaux :** | information sur la nature des divers examens et analyses (radiologie, biologie, scanners, IRM, échographie, scintigraphies), normes... ; |
| **F. Données administratives :** | aides au maintien à domicile des personnes âgées, prise en charge de la dépendance, structures d'accueil médicalisées... ; |
| **G. Coordonnées utiles :** | centres de consultation (pour un deuxième avis médical notamment) et établissements spécialisés (rééducation, désintoxication, thermalisme) associations de patients... |

## Informations vie étudiante

Selon votre demande et sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00 **FIDELIA Assistance** recherche et vous communique le ou les renseignement(s) nécessaire(s) à la résolution des problèmes de la vie étudiante.
**La responsabilité de FIDELIA Assistance ne pourra en aucune circonstance être recherchée, dans le cas d'une mauvaise utilisation ou d'une interprétation inexacte, du ou des renseignement(s) communiqué(s).**

Ces renseignements concernent les domaines suivants :

- L'Enseignement Secondaire ;
- Après le Baccalauréat ;
- Les Bourses du Second Degré ;
- Les Aides Financières pour les Étudiants ;
- Protection Sociale des Etudiants ;
- Centre National de Télé-enseignement ;
- Collèges et Lycées Spéciaux.



## Aide au déménagement pour l'étudiant

**FIDELIA Assistance** prend en charge la location d'un véhicule de type utilitaire se conduisant avec le permis B, afin de permettre à l'étudiant d'effectuer son déménagement en FRANCE. Cette prise en charge est limitée à **305 € TTC**.
Pour bénéficier de cette garantie, il vous suffit de remplir les conditions habituelles demandées par les loueurs, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives au permis de conduire.

Si les conditions du loueur ne sont pas requises, un proche parent de l'Étudiant aura la possibilité de conduire ce véhicule.

**DISPOSITION PARTICULIÈRE**

Cette garantie est acquise dans le cas où votre étudiant doit impérativement quitter son lieu de résidence à la suite d'un changement d'établissement dû à son cursus universitaire.
**La garantie se limitera à une intervention par année universitaire.**

## Banque de données

Sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00, **FIDELIA Assistance** recherche et vous communique le ou les renseignement(s) nécessaire(s) à la résolution des problèmes de la vie familiale et quotidienne :

- renseignements vie pratique,
- renseignements juridiques.

(à l'exception des problèmes liés à votre vie professionnelle).

**La responsabilité de FIDELIA Assistance ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'une mauvaise utilisation ou d'une interprétation inexacte du ou des renseignements communiqués.**

# GARANTIES EN CAS D'ATTEINTE CORPORELLE GRAVE OU DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

## Accompagnement médico-social

**FIDELIA Assistance** se charge de faire réaliser pour vous un bilan de votre situation par une Assistante Sociale qui vous aidera à organiser vos démarches auprès d'organismes appropriés lorsque la situation le requiert.

## Écoute et conseils psychologiques

**FIDELIA Assistance** met à votre disposition une équipe de psychologues cliniciens destinée à vous apporter un soutien moral, avec 3 entretiens téléphoniques au maximum.

De même, **FIDELIA Assistance** pourra vous mettre en relation avec un psychologue en ville.

**Les frais de consultation restent à votre charge.**

# GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS

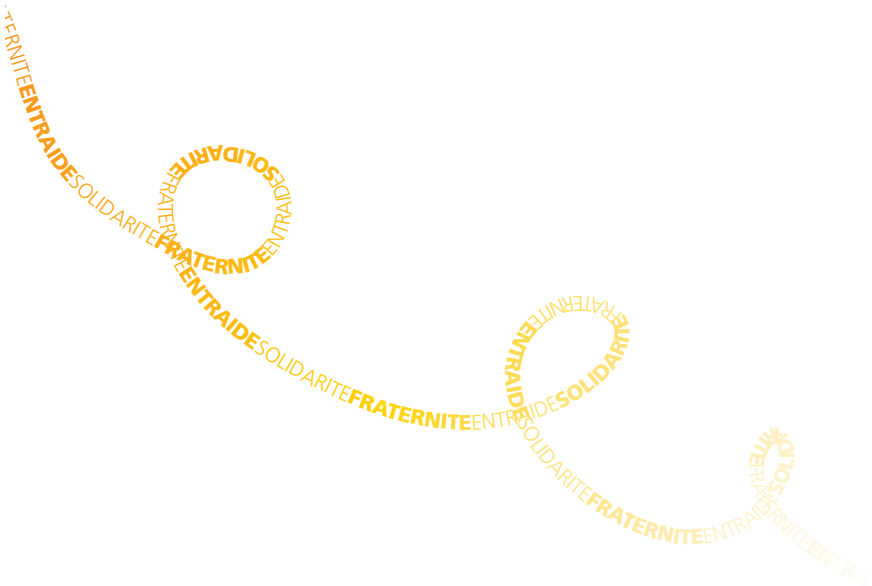
## Prise en charge des enfants de moins de 16 ans en cas de décès de l'assuré

Dans le cas où aucun proche parent ne peut garder les enfants de l'assuré décédé, **FIDELIA Assistance** organise et prend en charge dès le 1er jour :

- soit leur garde à domicile, en fonction de l'âge, par une personne qualifiée ou soit leur conduite à l'école, dans la limite des délais impartis par les contraintes locales ; **Cette prestation est assurée dans la limite de 6 jours et de 8 heures par jour maximum.**
- soit le transfert des enfants chez un proche parent en FRANCE ;
- soit le transfert d'un proche parent au domicile de l'Assuré décédé, afin qu'il assure la garde des enfants.

## Démarches administratives en cas de décès de l'Assuré

À la demande d'un proche parent de l'assuré décédé et sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00, **FIDELIA Assistance** communique le ou les renseignement(s) relatif(s) aux démarches rendues nécessaires par les circonstances.




NYMPHÉA SANTÉ

160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9
Tél. 02 43 41 79 20 - nymphea.sante@covea.fr

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité - RNM 352 003 180

NYMPHÉA SANTÉ

# NYMPHÉA SANTÉ




## Nos garanties avec FIDELIA Assistance

n° 0 810 107 984 code produit 415